

## **Climat des affaires et attractivité des IDE au Maroc : Revue de littérature et états des lieux**

### **Business climate and attractiveness of FDI in Morocco: Literature review and state of affairs**

**Dalal Mansouri, (Doctorante)**

*Laboratoire d'Economie et Management des organisations  
Faculté d'économie et de gestion  
Université Ibn Tofail, Kénitra, Maroc*

**Abdelmoumen Berjaoui, (Enseignant-Chercheur)**

*Laboratoire d'Economie et Management des organisations  
Faculté d'économie et de gestion  
Université Ibn Tofail, Kénitra, Maroc*

<b>Adresse de correspondance :</b>	Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales Campus universitaire Maamoura B.P :2010, Av. de l'Université Université Ibn Tofail Maroc (Kénitra) 14 000 05 37 32 92 18
<b>Déclaration de divulgation :</b>	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.
<b>Conflit d'intérêts :</b>	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
<b>Citer cet article</b>	mansouri, dalal, & Berjaoui, A. (2020). Climat des affaires et attractivité des IDE au Maroc : Revue de littérature et états des lieux . International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 1(2), 409-422. <a href="https://doi.org/10.5281/zenodo.4027807">https://doi.org/10.5281/zenodo.4027807</a>

**DOI:** 10.5281/zenodo.4027807

**Published online:** 15 September 2020

Copyright © 2020 – IJAFAME



## **Climat des affaires et attractivité des IDE au Maroc : Revue de littérature et états des lieux**

### **Résumé :**

L'amélioration de l'attractivité de l'économie et la mobilisation de l'investissement direct étranger (IDE) constituent des éléments essentiels de la stratégie de l'économie marocaine

C'est ainsi que le Maroc est engagé depuis deux décennies dans une série de réformes pour améliorer le climat des affaires et ce pour attirer de plus en plus les investissements étrangers à travers la mise en œuvre des conditions nécessaires à leur attractivité

Ces investissements constituent un puissant facteur du décollage économique. Ils apportent le dynamisme nécessaire en termes de financement, de technologie et de savoir-faire managérial et organisationnel.

Pour mieux analyser la corrélation entre l'amélioration du climat des affaires et l'attractivité des IDE au Maroc, il serait préférable de saisir ces concepts via une revue de littérature sans oublier de faire un état des lieux desdits investissements.

**Mots clés :** Climat des affaires, Investissements directs étrangers, Attractivité.

**Classification JEL :** E22, F21, F23 et F30.

**Type de l'article :** Article théorique

### **Abstract :**

Improving the attractiveness of the economy and mobilizing foreign direct investment (FDI) is one of the essential elements of the strategy of the Moroccan economy.

That's why; Morocco has been engaged for two decades in a series of reforms to improve the business climate and to attract more and more foreign investment through the implementation of necessary conditions for their attractiveness and adoption urgent specific measures.

These investments are a powerful factor in economic take-off. They provide the necessary dynamism in terms of financing, technology and managerial and organizational know-how

To better analyze the correlation between the improvement of the business climate and the attractiveness of FDI in Morocco, it would be better to grasp these concepts through a review of literature without forgetting to make an inventory of the said investments.

**Keywords:** Business climate, foreign direct investments, attractiveness.

**JEL Classification:** E22, F21, F23 and F30.

**Paper type:** Theoretical Research

## 1. Introduction

Dans un contexte de mondialisation des marchés et de globalisation de la production ; l'amélioration de l'attractivité de l'économie et la mobilisation de l'investissement direct étranger (IDE) constituent des éléments essentiels de la stratégie de développement de l'économie marocaine.

En effet, depuis les années 80, le Maroc a emprunté une voie conforme à ce contexte. En ce sens, l'État s'est efforcé à dynamiser l'économie marocaine et renforcer son intégration à l'économie internationale à travers l'adoption de mesures et de réformes incitatives pour l'amélioration de l'attractivité des IDE.

C'est ainsi que le Maroc s'est engagé dans une série de réformes entrant dans le programme d'Ajustement Structurel, pour améliorer le climat des affaires et ce pour drainer plus d'investissements étrangers à travers la mise en œuvre des conditions nécessaires à leur attractivité, l'adoption des mesures spécifiques urgentes ainsi que des politiques de libéralisation des activités économiques et d'ouverture sur l'extérieur. Les mécanismes du marché et l'initiative privée sont progressivement substitués aux interventions de l'Etat.

Dans ce cadre, une stratégie de développement du climat des affaires a été adoptée par le Comité National de l'Environnement des Affaires (CNEA) et ce pour :

- Renforcer l'attractivité des investissements étrangers ;
- Faire face aux mutations de l'économie mondiale ;
- Anticiper les changements des comportements des acteurs économiques internationaux ;
- Prévoir l'évolution des marchés ;
- Identifier de nouveaux investisseurs et
- Prendre les bonnes décisions afin d'améliorer leur compétitivité.

L'objet de cet article est d'étudier la corrélation entre le climat des affaires et l'attractivité des IDE au Maroc.

Il vise à analyser deux points :

- ✓ Dans le premier point, nous allons étudier les concepts de climat des affaires et de l'IDE, ainsi qu'une synthèse de quelques aspects de la littérature théorique relative à l'investissement.
- ✓ Dans un deuxième temps, nous allons analyser l'évolution de l'attractivité de l'économie marocaine pour l'IDE, et nous allons essayer d'évaluer l'impact de la stratégie marocaine dédiée au climat des affaires sur l'attractivité des investissements.

## 2. Climat d'investissement et attractivité des IDE : le cadre conceptuel

L'étude de la corrélation entre le climat des affaires et l'attractivité des IDE au Maroc sera plus finalisée si ces concepts sont bien analysés.

### 2.1. Le climat d'investissement

Selon la banque mondiale (2005), le climat de l'investissement est l'ensemble des facteurs propres à la localisation de l'entreprise, qui influent sur les opportunités de marché ou le désir des entreprises d'investir à des fins productives, de créer des emplois et de développer leurs activités.

Ledit climat se caractérise par certains aspects, tels que la géographie et les préférences des consommateurs, comme il peut agir plus efficacement sur un ensemble de facteurs tels que les coûts, les risques et les obstacles, qui ont une incidence directe sur le comportement de l'investissement.

Le caractère prospectif de l'investissement met en relief l'importance de la stabilité, de la sécurité et des droits de propriété en particulier. Les réglementations, l'impôt, les financements, l'infrastructure et la main-d'œuvre sont, également, des éléments clés des activités d'investissement.

Afin de donner une nouvelle impulsion à la compétitivité économique de l'économie marocaine et de garantir un cadre transparent et propice à l'investissement, Le Maroc a entrepris la mise en place d'un cadre institutionnalisé via la création du Comité National de l'Environnement des Affaires (CNEA).

Depuis sa création en Décembre 2009, le Comité National de l'Environnement des Affaires (CNEA), a permis d'accélérer l'identification et l'adoption des réformes visant à faciliter l'acte d'entreprendre au Maroc.

Cette instance<sup>1</sup> constitue une plateforme de coordination et de suivi des réformes transversales liées à l'environnement des affaires.

En vertu du décret portant création du CNEA (2015) celui-ci a pour mission de :

- ✓ Proposer au gouvernement les mesures susceptibles d'améliorer l'environnement et le cadre juridique des affaires ;
- ✓ Développer un plan de communication à l'échelon national et international ;
- ✓ Elaborer un rapport annuel au sujet de l'amélioration de l'environnement des affaires et les mesures prises pour son amélioration ;

Basé sur une approche participative, le CNEA évolue dans un cadre de concertation en associant les différents départements et organismes publics concernés par la problématique du climat des affaires, avec le secteur privé, notamment la CGEM, le GPBM et la Fédération des Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services.

Ainsi, ce mode de gouvernance positionne le secteur privé non seulement comme une force de proposition, mais plutôt comme un membre actif dans la conception et la mise en œuvre des réformes relatives à l'environnement des affaires.

En effet, les réformes du CNEA portent notamment sur :

- La dynamisation des mécanismes du dialogue institutionnel entre le secteur public et privé ;
- La facilitation des procédures administratives pour l'entreprise ;
- La mise en place d'un cadre organisationnel pour faciliter et digitaliser les mesures au profit de la pratique des affaires ;
- Le renforcement de l'arsenal juridique des affaires, conformément aux meilleures pratiques internationales.

## **2.2. Attractivité des Investissements Directs Etrangers :**

L'attractivité ou l'attraction sont des termes fortement utilisés pour désigner la capacité de faire venir à soi quelqu'un ou quelque chose. Dans notre cas, il paraît utile de bien analyser le concept d'attractivité des investissements étrangers et particulièrement les investissements directs étrangers mais avant d'entamer une telle analyse, il serait judicieux de mettre l'accent sur les fondements théoriques du concept d'attractivité.

### **2.2.1. Le concept d'attractivité :**

Cœuré et Rabaud (2003) définissent l'attractivité comme « la capacité d'un pays à attirer et retenir les entreprises ». Cette définition est appropriée pour mener une réflexion sur les informations statistiques nécessaires pour évaluer l'attractivité d'un territoire en matière d'investissement.

---

<sup>1</sup> : Présidée par le chef du gouvernement et institutionnalisée par décret numéro 2-10-259 du 20 Kaada 1431 (Le 29 Octobre 2010)

L'attractivité des investissements est la capacité d'un territoire à offrir aux investisseurs des conditions d'implantation de leurs activités, et les incitants à se localiser sur ce territoire.

Selon la CNUCED, cette attractivité dépend de trois facteurs principalement :

1. Les politiques du pays d'accueil (La stabilité économique et politique, les règles d'accès au marché, les accords internationaux sur les IDE et les politiques fiscales ...);
2. Les caractéristiques de son économie (La taille et la structure du marché, le taux de croissance, technologie et infrastructure ...);
3. Les mesures actives adoptées par le pays d'accueil pour promouvoir et faciliter l'investissement.

En outre, attirer et retenir des entreprises sur un territoire donné est associé à des objectifs intermédiaires, les plus fréquemment cités sont comme suit :

- ✓ Le renforcement de la « compétitivité » ;
- ✓ Le développement des secteurs de hautes technologies ;
- ✓ La recherche d'une meilleure spécialisation internationale sur des activités à haute valeur ajoutée.

### **2.2.2. La notion d'IDE :**

L'investissement est une notion centrale en économie. Toute littérature économique et tout débat sur la croissance et le développement, sur l'accumulation, sur l'emploi, sur la dynamique des entreprises ou sur les stratégies concurrentielles, ne peuvent ignorer la prise en considération de cette variable clé de la dynamique. C'est une variable déterminante de l'évolution économique.

L'investissement en général, est défini comme étant une opération qui se traduit par l'acquisition d'actifs divers pour mettre en œuvre une activité productive dans le but de tirer des rendements futurs.

Il est également une décision à caractère stratégique non seulement du fait de l'importance des flux financiers engagés par l'investisseur, mais, aussi par les choix technologiques, commerciaux et organisationnels qu'elle implique ainsi que par l'importance des effets qu'elle induit pour l'entreprise.

Selon le Manuel de la Balance des Paiements et de la position extérieure globale du FMI (2009) : « l'investissement direct est une catégorie d'investissement dans lequel un résident d'une économie détient le contrôle ou une influence importante sur la gestion d'une entreprise résidente d'une autre économie ».

Les organisations internationales comme la CNUCED (2004), qualifie la multinationale, « Toute entreprise qui, indépendamment de sa forme juridique particulière, exerce un contrôle direct ou indirect sur les actifs possédés par une ou plusieurs entreprises situées dans des pays différents de celui où cette entreprise a installé son siège social ».

En effet, Les IDE occupent une place importante au sein de la littérature, la majorité des approches théoriques se rapportant aux IDE ont tenté de les expliquer par la multinationalisation des entreprises et la délocalisation de la production comme mode de pénétration de nouveaux marchés.

Les IDE constituent un vecteur d'action de premier ordre dans les stratégies internationales des firmes multinationales (FMN). Ces firmes ont fait l'objet d'une littérature très abondante sur le plan théorique.

Pour J. L. Mucchielli (2001), « Une firme multinationale est une entreprise qui fabrique tout ou partie d'un produit à l'étranger, la fabrication est l'essence même de la multinationalisation : elle nécessite l'établissement de filiales à l'étranger ».

La définition que propose C.A. Michalet (1985) présente la firme multinationale comme étant « une entreprise (ou un groupe), le plus souvent de grande taille, qui, à partir d'une base

nationale, a implanté à l'étranger, plusieurs filiales dans plusieurs pays, avec une stratégie et une organisation conçues à l'échelle mondiale ».

Ainsi, F. Boccara (2005) propose une nouvelle définition des FMN. Pour cet auteur, « Les FMN, constituent une forme monopolistique (ou oligopolistique) de coproduction internationale et de partage des ressources, par deux moyens principaux et complémentaires : le contrôle financier et les transferts, forme prenant un nouveau développement avec la révolution technologique informationnelle, mais mise en cause aussi par elle ».

R.A. Mundell (1957) dans sa définition des déterminants des IDE, a développé un modèle s'inscrivant dans le cadre de la théorie de l'échange international où il esquisse une théorie de l'investissement international. Son approche porte sur la mobilité internationale des facteurs de production et spécialement le capital. Mundell souligne aussi que les produits et les services sont souvent empêchés de franchir les frontières à cause des barrières douanières. Alors pour contourner ces barrières, les firmes ont entré par le canal des investissements directs étrangers (implantation d'une unité de production, acquisition ou prise de participation dans une entreprise locale).

Raymond Vernon (1966) a proposé une théorie basée sur le « cycle de vie des produits », qui combine les éléments de l'économie industrielle et de l'économie internationale. Pour lui, le choix de l'exportation et de l'investissement direct à l'étranger est fonction des différents stades du cycle de vie des produits (Le lancement, la croissance, la maturité et le déclin).

En effet, au troisième stade nous assistons à une concurrence sur le marché en fabriquant des produits similaires, et au stade de déclin les coûts de travail deviennent importants, c'est là où la firme tente de compenser la diminution par l'exportation du produit ou délocaliser sa production et investir à l'étranger.

La théorie de l'internalisation a été avancée par O. Williamson et Rugman A (1982), elle est basée sur les « coûts de transaction » que supporte l'entreprise en raison des défaillances et de l'imperfection des marchés, c'est pour cela qu'elle se trouve dans l'obligation d'internaliser les marchés, dans le but de minimiser les coûts et de maximiser le profit.

La fin des années 1970 marque un tournant dans la théorie, celle-ci est passée de l'analyse de l'acte ou de l'opération d'investissement direct à l'étranger, à l'étude de l'institution ou de l'opérateur de l'investissement, c'est-à-dire à l'élaboration d'une théorie globale de la firme multinationale. Il s'agit à ce niveau d'étudier la théorie éclectique de la production internationale mais également l'approche intégrant les théories des imperfections du marché, de l'organisation industrielle et la théorie de l'internationalisation.

L'objectif visé est de prolonger un modèle qui tente d'englober les théories de l'IDE et du commerce international en vue d'expliquer la production internationale<sup>2</sup> (ou la localisation des activités économiques).

Elle repose sur le paradigme OLI décrivant les trois types d'avantages qui permettent à une firme de devenir une multinationale : l'avantage spécifique à la firme tiré d'actifs intangibles (O : Organisation), l'avantage de la localisation à l'étranger (L) et l'avantage de l'internalisation (I). L'IDE est choisie pour pénétrer un marché étranger quand la firme réunit simultanément les trois types d'avantages OLI.

Si par exemple, la firme ne possède que O et L, elle exporte. Si elle ne détient que O, elle vend une licence à une firme locale ou choisit une autre forme d'investissement international (NFI).

Les trois types d'avantages sont influencés par les caractéristiques des pays (surtout L), des secteurs (surtout O) et de la firme (surtout I). L'Etat (par sa politique d'attractivité) comme la multinationale peuvent agir sur O, L et I. La théorie ne met pas en relation ces choix organisationnels statiques avec les stratégies dynamiques de la multinationale.

---

<sup>2</sup> : La production internationale est définie comme celle des multinationales engagées dans des activités créant de la valeur ajoutée à l'étranger.



L'essai d'explication de ces avantages nous permettra d'avoir une vision claire de chacun, l'avantage spécifique de l'entreprise est fondé sur des actifs spécifiques, la plupart intangibles (technologie, savoir-faire, capital humain, qualifications, information). Ces actifs peuvent être utilisés ou transférés dans une unité de production additionnelle à un coût marginal très faible et peuvent être consommés sans que leur disponibilité ne se réduise.

L'IDE est entrepris si l'exploitation de ces actifs sur les marchés étrangers a un faible coût d'opportunité par rapport aux revenus de l'IDE.

Les actifs spécifiques à la multinationalisation peuvent aussi consister en un réseau de distribution ou d'approvisionnement, en une marque, en la qualité du marketing.

Ces avantages spécifiques de la firme doivent être protégés par des droits de propriété excluant les concurrents de l'accès à ces actifs. A ce niveau la multinationale a le choix entre tirer une rente de monopole de sa technologie spécifique grâce à l'IDE ou une redevance de son transfert à l'étranger par le biais d'un contrat bien spécifié (licence).

Quant aux avantages comparatifs de localisation géographique, ils constituent l'élément clé de la détermination du lieu de l'investissement et sont dus à des raisons économiques ou financières. Les raisons économiques englobent un ensemble d'éléments : coût et disponibilité des facteurs de production, particularité du système institutionnel qui prévaut dans le pays de localisation (régime fiscal, réglementation du travail, degré de restriction des échanges...), les atouts de localisation tels que la qualité du site, la proximité des matières premières ou des débouchés. Alors que les raisons financières mettent l'accent sur le rendement du capital et sur la gestion du portefeuille des titres placés à l'étranger, mais également la possibilité d'identification des lieux de valorisation des actifs financiers de la firme.

Les avantages de l'internalisation peuvent être expliqués comme suit : une entreprise du pays A détient un avantage qui consiste à ne pas transiter par le marché pour conquérir des places dans le pays B. En effet, la globalisation des activités dans un espace parfaitement homogène permet de compenser les imperfections rencontrées sur le marché des facteurs de production. Elle permet même de réduire les coûts de transaction du marché par une intégration verticale et horizontale des fonctions de l'entreprise. Ainsi, la firme du pays A choisira l'IDE si elle peut tirer de l'exploitation directe de cet avantage un profit plus important que celui qu'elle obtiendrait en vendant ses produits ou en louant ses compétences (brevets) à un concessionnaire du pays B.

En général, c'est la détention de ces trois types d'avantages (OLI) qui confère à une firme à un moment donné et sur des marchés déterminés les avantages globaux de la multinationalisation.

Le tableau ci-dessous, emprunté à Dunning (1977), explique comment les conditions (de possession d'avantages distinctifs, d'internalisation, de localisation) de l'investissement direct étranger varient selon les caractéristiques propres du pays, de l'industrie et de la firme.

**Tableau 1 : Les conditions de l'investissement direct à l'étranger en fonction des caractéristiques propres du Pays, de l'Industrie et de la Firme**

<b>Caractéristiques structurelles</b>	<b>Pays (origine-hôte)</b>	<b>Industrie</b>	<b>Firme</b>
<b>Conditions de l'IDE</b>			

<p><b>Possession d'avantages distinctifs (actifs intangibles)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dotations en facteurs (ressources naturelles, main-d'œuvre qualifiée), taille et caractère du marché.</li> <li>- Politique gouvernementale en matière d'innovation, de protection des droits de propriété, de concurrence et de structures industrielles.</li> <li>- Contrôles gouvernementaux sur les entrées d'investissement direct.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Degré d'intensité technologique des produits et des processus.</li> <li>- Nature des innovations.</li> <li>- Etendue de la différenciation des produits.</li> <li>- Economie d'échelle de production.</li> <li>- Importance de l'accès préférentiel à des inputs/ marchés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taille, étendue de la production, diversification du marché ou du processus.</li> <li>- Degré d'innovation et d'orientation marketing, ou des valeurs de sécurité et / ou de stabilité de la firme.</li> </ul>
<p><b>Internalisation (avantage à ne pas passer par le marché).</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention gouvernementale et étendue de ses politiques d'encouragement des entreprises multinationales à internaliser les transactions.</li> <li>- Politique gouvernementale en matière de fusions.</li> <li>- Différences des structures de marché entre les pays (les coûts de transaction, l'exclusion des contrats, l'incertitude des acheteurs, etc.).</li> <li>- Adéquation de l'infrastructure technologique dans les pays hôtes.</li> <li>- Attitude à absorber les transferts de ressources de portefeuille.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Degré jusqu'auquel l'intégration verticale ou horizontale est possible / désirable.</li> <li>- De combien les avantages d'internaliser peuvent être captés par des accords contractuels.</li> <li>- L'utilisation faite de la possession d'avantages distinctifs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédures de contrôle et d'organisation de l'entreprise.</li> <li>- Attitudes envers les associations contractuelles de sous-traitance.</li> <li>- Attitudes envers la croissance et la diversification.</li> </ul>
<p><b>Localisation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Distance physique et psychique entre pays.</li> <li>- Intervention gouvernementale (droits de douane, quotas, impôts, etc.).</li> <li>- Taux de change.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Origine et répartition des ressources immobilières.</li> <li>- Coûts de transport des biens intermédiaires et de consommation finale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie managériale envers l'implication à l'étranger.</li> <li>- Age et expérience à l'étranger.</li> </ul>



		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Barrières tarifaires et non-tarifaires propres à l'industrie.</li> <li>- Nature de la concurrence entre firmes dans l'industrie.</li> <li>- Est-ce que les fonctions des activités de l'industrie peuvent être divisées ?</li> <li>- Signification des variables « sensibles » de localisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Position de l'entreprise dans le cycle du produit).</li> <li>- Variables de distance psychique (en matière culturelle, de cadre légal et commercial).</li> <li>- Attitudes envers la centralisation de certaines fonctions.</li> <li>- Structure géographique des actifs du portefeuille et attitude envers la diversification du risque.</li> </ul>
--	--	---	---

**Source : Guir Roger : « Investissement direct et firme multinationale ».**

En définitive, il faut relever que l'approche éclectique de Dunning a insisté sur le fait que pour qu'il y ait investissement direct à l'étranger, il est nécessaire d'intégrer aux conditions de possession d'avantages distinctifs et d'avantages de localisation, celle de l'avantage à internaliser. En outre Dunning a différencié nettement l'IDE de l'exportation et du placement de portefeuille à l'étranger.

Toutefois, R.Guir (1984) a adressé des critiques à l'apport de Dunning, parmi lesquelles deux nous semblent fondamentales :

- Cet apport peut être considéré comme un modèle explicatif macro-économique et non au niveau de la firme. Il a tenté de regrouper les théories économiques du commerce international et de la production internationale pour expliquer la position des différents pays dans les mouvements internationaux d'investissements et de capitaux.

- La théorie éclectique n'a de systémique que l'explication de l'interdépendance des variables relatives au pays, à l'industrie et à la firme ; de même, elle semble être davantage une théorie « contingente » de la multinationalisation des entreprises.

D'après R.Guir (1984), les théories des imperfections du marché et de l'organisation industrielle permettent d'expliquer la propension d'une firme à internationaliser ses activités. Mais elles n'arrivent pas à expliquer suffisamment pourquoi il y a décision d'implantation industrielle directe à l'étranger plutôt qu'un autre mode d'internationalisation comme la cession de licences ou brevets ou l'exportation, sans oublier l'importance accordée à la concentration des marchés comme facteur explicatif d'IDE.

En ce qui concerne le choix de l'IDE plutôt que la cession de licence pour exploiter à l'étranger une rente technologique, les théoriciens des avantages de l'internalisation ont tenté d'expliquer pourquoi la firme multinationale constitue un moyen plus efficace que le marché pour transférer le savoir ou la technologie et par conséquent se substituer au marché.

R.Guir a signalé que Magee (1977) affirme que l'information acquise durant le développement d'un produit est utile pendant le développement des produits ultérieurs, et que cette information ne peut pas être transmise par l'intermédiaire des marchés avec autant d'efficacité que par la voie interne ou intra-firme. Ceci veut dire que les firmes qui détiennent une supériorité technologique s'étendent à l'étranger par l'implantation de filiales (plutôt que par des accords de licence).

Selon Magee (1977), ce qui distingue les entreprises multinationales c'est qu'elles sont des spécialistes dans la production « d'information » (c'est-à-dire de technologie). Celle-ci est créée

à cinq stades différents : la découverte d'un nouveau produit, le développement du produit, la création de la fonction de production, la création du marché et « l'appropriation », d'où l'existence d'un cycle technologique au niveau de l'industrie.

Il a souligné également que les industries jeunes sont celles où l'information est créée à haute vitesse ce qui engendre l'accroissement de la taille de la firme dû au fait de l'internalisation de l'information produite. Par la suite l'information créée devient minimale et la taille optimale de la firme diminue proportionnellement puisque les industries sont arrivées au stade de maturité. En conséquence, l'accord de licence devient plus efficace.

De leur côté, Buckley et Casson (1976) ont élaboré une théorie globale de la firme multinationale fondée sur l'imperfection des marchés relatifs à la connaissance (ou à la technologie). Ils sont partis du fait que les secteurs de pointe comportent de nombreuses activités séparées de la production routinière de biens et services. Ces activités -qu'il s'agit du marketing, de la recherche- développement ou de la formation de main-d'œuvre- sont liées grâce aux flux de produits intermédiaires, surtout sous forme de savoir et d'expertise.

Les deux auteurs ont avancé que c'est l'internalisation des marchés, au-delà des frontières nationales, qui a poussé à l'émergence de l'entreprise multinationale.

A la lumière de ce qui précède R.Guir a avancé : « Que ce soit la théorie économique néo-classique des imperfections du marché (Kindleberger 1969) qui a justifié l'opération d'investissement direct à l'étranger uniquement sur cette base, ou même les théoriciens de l'internalisation (Dunning 1977, Magee 1976, Buckley et Casson 1976) qui ont remis en cause certaines hypothèses du modèle néo-classique et se sont concentrées sur l'opérateur ou l'institution effectuant l'investissement en expliquant pourquoi celui ou celle-ci représente un moyen plus efficace d'allocation des ressources au plan international, l'hypothèse de base de coûts de transaction nuls pour faire fonctionner un marché, n'est pas remise en cause ».

Selon Calvet (1981) « la nécessaire interdépendance des individus qui est sous-jacente à toute activité productive, demande des transactions ou des échanges, où les agents fournissant la main-d'œuvre ou leur expertise, reçoivent une contrepartie en valeur ». Calvet avance que les coûts de transaction apparaissent dans trois cas principaux :

- Quand les agents en présence dans un échange ont un comportement stratégique<sup>3</sup> ou opportuniste.
- Quand les produits et les services échangés sont définis de manière ambiguë.
- Quand des obligations contractuelles se prolongent.

Dans de telles conditions, Williamson (1975) a affirmé que les firmes tendent à se substituer aux marchés, parce que les procédures internes de contrôle des firmes sont plus appropriées pour organiser les transactions.

En ce qui concerne la production internationale, Calvet a mentionné que la question du mode d'engagement de l'entreprise au-delà des frontières nationales, peut être posée ainsi dans le cadre d'analyse des marchés et des « hiérarchies » : « pourquoi une firme préfère-t-elle établir à l'étranger des liens hiérarchiques plutôt que de contracter à distance ? Autrement-dit, quels avantages les firmes retirent-elles des structures hiérarchiques qui les rendent préférables à la vente à forfait ou à l'accord de licence d'exploitation de leurs actifs à des firmes étrangères ?

La résolution de tels problèmes nécessite selon Calvet d'intégrer le paradigme de l'internalisation ou de l'alternative marchés- hiérarchies aux hypothèses existantes de l'IDE posées par les théories des imperfections du marché et de l'organisation industrielle afin d'arriver à faire une synthèse des déterminants de l'IDE. Pour cela, Calvet suggère de tenir compte de deux éléments pour expliquer les déterminants de l'IDE :

- L'engagement à l'étranger, ou la différenciation des opérations au-delà des frontières nationales.

---

<sup>3</sup> : Les exemples de comportement stratégique : Manquer à une obligation, jouer, stimuler, tromper.

- L'internalisation dans une seule entité, ou l'intégration des opérations à l'intérieur d'un mode hiérarchique d'organisation économique, ou l'intégration intra-firme des opérations à l'étranger.

L'engagement à l'étranger a lieu, tout d'abord, si la firme possède des actifs intangibles monopolistiques, mais aussi si le pays hôte présente des facteurs attractifs de localisation.

### 3. Evaluation de l'impact du climat des affaires sur l'attractivité des IDE

Les efforts fournis par le CNEA depuis sa constitution, se sont traduits par une évolution positive du Maroc en termes d'amélioration de l'environnement des affaires, et en termes d'attractivité des IDE.

Selon l'office des changes, le flux net des Investissements Directs Etrangers ont atteint 4.238MDH fin mars 2020, contre 3.943MDH un an auparavant, soit une hausse de +7,5%.

En effet, le Maroc a réalisé d'importants progrès en matière d'amélioration du climat des affaires, comme l'illustre le saut qualitatif opéré dans le classement relatif à l'indice de l'environnement des affaires, de même que la hausse des flux d'IDE drainés par le pays.

Selon le dernier classement Doing Business (2020), le Maroc est le 1er en Afrique du Nord, 3ème en Afrique après l'Île Maurice (13e) et le Rwanda (38e) et 3ème dans la région MENA derrière les Émirats arabes unis (16e) et le Bahreïn (43e).

Le Royaume a amélioré son classement de 41 places, passant du 94e rang en 2012 au 53e sur 190 pays actuellement en 2020, en enregistrant un score de 73,4 points, comme le montre le tableau ci-dessous :

**Tableau 2 : Evolution du classement des économies du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord**

Economie	Rang (1-190)	Facilité de faire des affaires (0-100)		Nombre de réformes	
	DB2020	DB2019	DB2020	DB2019	DB2020
Algérie	157	48,5	48,6	2	0
Arabie saoudite	62	63,8	71,6	5	8
Bahreïn	43	70,1	76	2	9
Cisjordanie et Gaza	117	59,7	60	1	0
Djibouti	112	58,4	60,5	6	3
Rép. Arabe d'Egypte	114	58,5	60,1	5	4
Emirats arabes unis	16	81,6	80,9	3	4
Rép. Islamique d'Iran	127	58,6	58,5	2	0
Iraq	172	44,7	44,7	0	0
Jordanie	75	61,3	69	4	3
Koweït	83	62,6	67,4	2	7
Liban	143	54,4	54,3	0	1
Libye	186	32,7	32,7	0	0
Malte	88	65,5	66,1	1	2
Maroc	53	71,7	73,4	4	6
Oman	68	68,8	70	0	4
Qatar	77	66,7	68,7	2	3
Rép. Arabe syrienne	176	41,5	42	0	0

Tunisie	78	67,2	68,7	4	3
Rép. Du Yémen	187	30,7	31,8	0	0

Source : *Rapport Doing Business 2020*

Le Maroc a aussi passé de 4 nouvelles réformes en 2019 à 6 actuellement pour arriver à 31 réformes au total. Ces dernières comporte l'accélération du commerce transfrontalier en introduisant le paiement électronique pour les frais de port, l'organisation de la dématérialisation des formalités douanières et la prolongation des horaires d'ouverture des ports.

En ce qui concerne le classement du Maroc dans les différents indicateurs Doing Business entre l'édition de 2012 (DB 2012), de 2019 (DB 2019) et celle de 2020 (DB2020) il a été comme suit :

Tableau 3 : Classement du Maroc dans les différents indicateurs DB (2012,2019,2020)

Classement par indicateur	DB 2012	DB 2019	DB 2020
Création d'entreprise	93	34	↓ 43
Octroi de permis de construire	75	18	↑ 16
Raccordement à l'électricité	107	59	↑ 34
Transfert de propriété	144	68	↓ 81
Obtention de prêts	98	112	↓ 119
Protection des investisseurs minoritaires	97	64	↑ 37
Paievements des impôts	112	25	↑ 24
Commerce transfrontalier	43	62	↑ 58
Exécution des contrats	89	68	↑ 60
Règlement de l'insolvabilité	67	71	↓ 73
<b>Classement global</b>	<b>94</b>	<b>60</b>	<b>53</b>

Source : *Base de données Doing Business*

Il apparait à travers les données du tableau ci-dessus une évolution notable du classement global du Royaume entre 2012 et 2020.

Le Maroc a donc réalisé de bonnes performances au niveau d'un certain nombre d'indicateurs où il se classe honorablement. C'est notamment le cas pour les indicateurs suivants :

- ✓ **Obtention d'un permis de construire (16<sup>e</sup>)** : Le Maroc a progressé de deux place par rapport à l'année précédente en passant du 18<sup>ème</sup> au 16<sup>ème</sup> rang, et de 59 places par rapport à l'édition du rapport de 2012. Ceci est traduit par la facilitation des traitements des permis de construire en améliorant sa plateforme en ligne et en rationalisant davantage le processus, permettant de demander et d'obtenir des certificats de conformité en ligne.
- ✓ **Raccordement à l'électricité (34<sup>e</sup>)** : La facilité l'accès à l'électricité a permis au Royaume de gagner 25 rang par rapport à l'année 2019, et cela en généralisant les applications en ligne pour de nouvelles connexions et en développant l'utilisation de transformateurs préconstruits.
- ✓ **Protection des investisseurs minoritaires (37<sup>e</sup>)** : 27 rang ont été gagner comparativement à l'année précédente par le renforcement de la protection des investisseurs minoritaires en élargissant le rôle des actionnaires dans les transactions importantes, en promouvant les administrateurs indépendants, en augmentant la transparence sur l'emploi des administrateurs dans d'autres sociétés et en facilitant la demande d'assemblées générales.

- ✓ **Paiement des impôts (24e)** : Le Maroc a rendu le paiement des impôts moins coûteux en réduisant le taux d'imposition des sociétés de 20% à 17,5% pour les sociétés qui réalisent des bénéfices situés dans la tranche du bénéfice allant de 300.001 à 1.000.000 de dirhams.
- ✓ **Commerce transfrontalier (58e)** : les échanges transfrontaliers ont été accéléré en introduisant le paiement électronique des frais portuaires, en rationalisant le dédouanement sans papier et en allongeant les heures d'ouverture du port.
- ✓ **Exécution des contrats (60e)** : Le Maroc a facilité l'exécution des contrats en introduisant un système automatisé qui attribue de manière aléatoire les affaires aux juges et en publiant des rapports sur les performances des mesures judiciaires.

En dépit des résultats obtenus, on note encore de nombreuses insuffisances dans 4 indicateurs tels que :

- **Création d'entreprises (43<sup>e</sup>)** : Depuis 2014, le Maroc a enregistré pour la première fois un recul au classement de 9 places par rapport à l'année 2019. Par contre, il est à préciser que le Maroc a gagné 33 places sur cet indicateur depuis 2010 grâce aux réformes entreprises pour simplifier le processus de création d'entreprises et la réduction des frais y afférents.  
En effet, des réformes sont en cours de finalisation et à leur tête la mise en œuvre du projet de création en ligne de l'entreprise dont l'implémentation et l'opérationnalisation sont prévues pour le début de l'année 2020.
- **Transfert de propriété (81<sup>e</sup>)** : L'enregistrement des propriétés est devenu moins transparent en ne publiant pas de statistiques sur le nombre de transactions immobilières et de litiges fonciers pour l'année civile précédente. Le Maroc a également accéléré l'enregistrement des propriétés en réduisant le délai d'obtention d'un certificat de non-engagement.
- **Obtention de prêts (119<sup>e</sup>)** : Le Maroc qui a reculé de 7 places par rapport à l'édition précédente pour se classer au 119<sup>e</sup> rang mondial. On s'attend à une amélioration de cet indicateur dans les éditions suivantes du rapport grâce à l'adoption de la loi des sûretés mobilières au Maroc ainsi que la mise en place du registre national électronique des sûretés mobilières
- **Règlement de l'insolvabilité (73<sup>e</sup>)** : Le Maroc a reculé de deux places sur le règlement de l'insolvabilité par rapport à l'édition précédente. L'adoption et la publication au Bulletin officiel en avril 2018 de la loi réformant le livre V du Code de commerce a permis d'améliorer le classement du Maroc. Actuellement, il se penche sur l'élaboration et l'adoption du décret relatif au syndic et celui relatif à la dématérialisation.

En outre, l'attractivité du Maroc en terme d'IDE ne cesse de se renforcer, grâce aux efforts consentis par notre pays en matière d'amélioration du climat général des affaires, d'édification d'infrastructures modernes renforçant sa connectivité internationale et de l'essor de plusieurs branches d'activité à fort potentiel.

Selon le dernier classement d'Africa Investment Index 2018, le royaume est désormais l'économie la plus attractive en matière de flux d'IDE. Il est le 4<sup>ème</sup> pays d'accueil d'IDE au niveau africain après l'Egypte, l'Afrique du Sud et le Congo.

#### 4. Conclusion :

En guise de conclusion, il est à noter que le climat des affaires constitue un levier essentiel pour attirer des investisseurs étrangers et favoriser le développement économique et social d'un pays.

Le Maroc, au cours de ces dernières années, a pu mettre en œuvre de nombreuses réformes aux niveaux politique et macro-économique, comme sur le plan de l'ouverture économique, qui

ont contribué à l'amélioration de l'attractivité et de la compétitivité de notre économie nationale en matière d'investissements étrangers, malgré la conjoncture économique internationale difficile.

En effet, dans ce contexte de concurrence internationale féroce, le Comité National de l'Environnement des Affaires se penche actuellement sur l'élaboration d'une conception globale visant le développement d'une stratégie nationale pour l'amélioration du climat des affaires à moyen terme et ce, afin de répondre aux attentes et aux priorités du secteur privé.

Ainsi, le Maroc a comme objectif de positionner l'économie nationale au 50ème rang au niveau de l'indice du climat des affaires à l'horizon 2021. Cet objectif, ambitieux et qualitatif, requiert la mobilisation de l'ensemble des acteurs et des partenaires, y compris les secteurs public et privé, ainsi que l'institution législative et autres organes et institutions concernés.

### **Références :**

- (1) Banque mondiale. (2005). *Rapport sur le développement dans le monde.*
- (2) CNUCED. (2004). *World investment report.*
- (3) CNEA. (2015). *Environnement des affaires au Maroc : bilan et perspectives.*
- (4) Doing Business. (2019). (2020). *Rapport Doing Business.*
- (5) FMI. (2009). *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale.*
- (6) Guir, R. (1984). *Investissement direct et firme multinationale.* Edition Paris Economica (pp. 5-7, 143-179)
- (7) Mucchielli, J.L. (2001). *Relations économiques internationales.* 3<sup>ème</sup> édition.
- (8) Ministère de l'économie et des finances. (2018). (2019). (2020). *Rapport Economique et Financier.*
- (9) Office des Changes. (2020). *Indicateurs Des Échanges Extérieurs.*
- (10) Wladimir, A. (1996). *Les multinationales globales.* Edition la Découverte (pp. 107-108).